

Régionale d'élevage



2009

EXPOSITION CANINE REGIONALE
POUR LES RACES
AUSTRALIAN SHEPHERD ET KELPIE
CANT

ARMBOUTS Cappel (59)

27 SEPTEMBRE 2009

Informations: Tania TROGMANN / Fabien-Denis BEAUPREZ
03. 20. 03. 06. 42 ou 06.20.75.01.79
cfbanord@bergersdunord.fr

Jury pressenti

Conformité au standard classes Adultes et Confirmations: Monsieur Claude VOILET
Conformité au standard classes Juniors et Confirmations: Monsieur Jean Jacques DUPAS
CANT: Monsieur Philippe HEINTZ

EXTRAIT DU REGLEMENT

Feuille à conserver par l'exposant

L'EXPOSITION SE TIENDRA à Armabouts Cappel le 27 septembre 2009

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00 précises

TOILETTAGE - Les chiens doivent arriver toilettés lors de l'exposition. Ne seront plus tolérés que les " coups de brosse " de finition. L'usage de laque et de tout produit de maquillage permettant de modifier la couleur naturelle et la texture naturelle du poil est strictement interdit dans l'enceinte de l'exposition.

LOGEMENT - Exposition sans cage

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements
AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur: Le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'affixe, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.

La date prise en compte pour déterminer l'âge est le jour avant l'exposition.

CLASSE INTERMEDIAIRE - (le qualificatif EXCELLENT donnant accès à la cotation). Pour les chiens âgés de 15 mois et de moins de 24 mois.

CLASSE OUVERTE - le qualificatif EXCELLENT donnant accès à la cotation). Pour les chiens âgés d'au moins 15 mois.

CLASSE TRAVAIL - (le qualificatif EXCELLENT donnant accès à la cotation).

Pour les bergers australiens. Pour les chiens âgés d'au moins 15 mois détenteurs d'un Brevet de pistage français, Brevet de recherche utilitaire, brevet troupeau (ovins ou bovins), le niveau 1 pour le pistage FCI sur un concours

Pour les kelpies. Pour les chiens âgés d'au moins 15 mois détenteurs d'un Brevet de pistage français, Brevet de recherche utilitaire, brevet troupeau (ovins ou bovins), brevet de chien de défense en Ring*, brevet campagne*, brevet monidoring*, le RCI 1 mention classée (IPOI)*, le niveau 1 pour le pistage FCI sur un concours*, le test international de sauvetage*.

CLASSE CHAMPION - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois(le qualificatif EXCELLENT donnant accès à la cotation)

CLASSE JEUNE - Pour tous chiens âgés de 9 mois et de moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT, mais ce dernier ne comptera pas pour la cotation.

CLASSE PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois et de moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant).

CLASSE BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois et de moins de 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant).

CLASSE VÉTÉRAN - Pour les chiens âgés d'au moins 8 ans. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT, mais ce dernier ne comptera pas pour la cotation.

(1) Sont considérées comme classes individuelles les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétérán

LOTS D'AFFIXE - (classe pouvant être constituée au poteau). Pour trois chiens minimum de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1), nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Inscription sur place avant 15H le dimanche

GROUPE DE REPRODUCTION - (classe pouvant être constituée au poteau). Pour trois chiens minimum de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une

classe individuelle (1), nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Ils seront issus d'un même géniteur, présent et engagé lui-même dans une classe individuelle. Inscription sur place avant 15H le dimanche

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée irrévocablement au 19 août 2009, dans la limite de 80 chiens par jour et par juge. Engagements possibles sur www.cedia.fr

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée de l'ordre de paiement à l'ordre du CFBA. Tous les engagements nous parvenant après la date de clôture (cachet de la poste faisant foi) seront retournés immédiatement.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;

a) ceux refusés par le service vétérinaire ;

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition sont formellement interdits ;

d) ceux dont l'engagement « au poteau » seraient demandés.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge pourra être désigné si le nombre de chiens dépasse 80 chiens environ, y compris les confirmations seules.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

C.A.C.S. - Il n'y a pas de CACS en Régionale d'élevage

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice;

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre;

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION 12 mois Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

ATTENTION : Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondant

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS et LA TOUX DE CHENIL.



Régionale d'élevage

27 septembre 2009



(Affiliée à la Société Centrale Canine)

Rassemblement Régional organisé par le
Club Français des Bergers Australiens

FEUILLE D'ENGAGEMENT

(Une feuille par chien - photocopies acceptées)

ATTENTION ! UNE SEULE DATE DE CLOTURE DES ENGAGEMENTS

LIMITATION A 80 CHIENS PAR JUGE

IMPERATIF! Aucune inscription par courrier ne sera acceptée après le 19 Août 2009 (cachet de la poste)

CHIEN ENGAGE EN INDIVIDUEL

1 ^{er} chien	36,00 €
2 ^{ème} chien (même propriétaire que le 1 ^{er})	30,00 €
3 ^{ème} chien & suivant (même propriétaire que le 1 ^{er}) chacun	24,00 €
Classes PUPPY, BABY	20,00 €
Groupe de Reproduction, Lot d'Elevage (engagement sur place)	GRATUIT
VETERAN,	4,00 €
CANT -(feuille à remplir sur place avec pedigree ou certif de naissance) (6 à 18 mois)	28,00 €

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNE DE SON REGLEMENT, ET DE LA PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT ANTI-RABIQUE DU CHIEN ENGAGE (si besoin), NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION.

Classe dans lesquelles le chien peut être engagé (voir définition des classes dans le règlement)	Sommes adressées
CHAMPION (préciser date d'homologation et joindre photocopie du titre) le qualificatif EXCELLENT compte pour la cotation	
OUVERTE (plus de 15 mois) le qualificatif EXCELLENT compte pour la cotation	
INTERMEDIAIRE (de 15 à 24 mois) le qualificatif EXCELLENT compte pour la cotation	
TRAVAIL (plus de 15 mois, préciser date d'homologation et joindre photocopie du titre) le qualificatif EXCELLENT compte pour la cotation	
JEUNE (de 9 à 18 mois) le qualificatif EXCELLENT ne compte pas pour la cotation	
PUPPY (de 6 à 9 mois)	
BABY (de 4 à 6 mois)	
VETERAN (+ de 8 ans) le qualificatif EXCELLENT ne compte pas pour la cotation	
CANT	
Total Engagements	A
ADHERENT à jour de leur cotisation ou adhésion avec engagement – 25 %	B
TOTAL des engagements remisés	A – B
ADHESION A L'ASSOCIATION (voir l'imprimé joint)	
total GENERAL	

BERGER AUSTRALIEN ☐ KELPIE ☐ MÂLE ☐ FEMELLE ☐ CONFIRMATION ☐ CANT ☐			
CLASSE	INTERMEDIAIRE ☐ OUVERTE ☐ TRAVAIL ☐ CHAMPION ☐ JEUNE ☐ PUPPY ☐ BABY ☐ VETERAN ☐		
NOM DU CHIEN :		NE LE :	
N°LOF :	N°D'identification :		Couleur dominante :
PERE :			Noir ☐ Bleu ☐
MERE :			Rouge T ☐ Rouge M ☐
Producteur :	Propriétaire :	N°ADHERENT:	
Adresse :			
Code Postal :	Ville :	Pays :	
Téléphone :		Courriel :	

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

DATE et SIGNATURE:.....

Envoi des engagements papiers avec chèque à l'ordre du CFBA à : CEDIA , RE Armabouts , BP 30, 31230 COUEILLES
Engagements par Internet : www.cedia.fr



Bulletin d'adhésion 2009

27/10/2008jmbb

Siège social

Jean-Michel WEISS

La Boulasse

45500 Autry le Chatel

Tél : 06 98 34 21 22

jean-michel.weiss5@wanadoo.fr

Secrétariat

Jean Marie Blusseau-Bourcier

La haute Bobinière

85410 Thouarsais Bouildroux

Tél : 06.08.27.10.32

jeanmarie.blusseau@free.fr

Responsable de l'information

Raphaëlle Ruiz

21 rue de la Grenouillère

78125 Mitaiville

Tél : 06.08.69.19.85

raphaëlle-cfba@orange.fr

Trésorerie

Christian Gelso

21 rue de la Grenouillère

78125 Mitaiville

Tél : 06.72.76.69.94

christiangelso@orange.fr

Le CFBA réunit les amateurs de Bergers Australiens et Kelpies. Interlocuteur privilégié de la SCC, il a pour but d'en encourager l'élevage, d'en faire la promotion et d'en développer l'utilisation. Pour ce faire, le club publie et diffuse le standard des deux races et ses commentaires, forme les juges et tient un répertoire des sujets aptes à la reproduction. Il détermine les tests pour l'amélioration du cheptel, organise des animations au sein des expositions mais également des manifestations réservées aux Bergers Australiens et Kelpies comme les Régionales ou Nationales d'Élevage.

Le CFBA conseille les propriétaires pour l'achat d'un chiot, la confirmation ou la reproduction. Il organise également des épreuves sportives ou d'utilisation comme des concours d'agility, des CANT, où ses adhérents bénéficient d'un tarif préférentiel et des démonstrations de diverses disciplines (troupeau, obéissance, obé rythmée, flyball...).

Le CFBA publie 3 revues & 3 news chaque année, qui permettent à ses 600 adhérents de se tenir au courant des évolutions de la race et des manifestations passées ou à venir.

L'adhésion au CFBA est le signe que l'on s'intéresse assez à la race qu'on aime, pour faire partie de cette grande famille de l'Australien. Le Club est celui de tous les passionnés.

Merci de nous rejoindre.

N° ADHERENT		N° ADHERENT	
ADHERENT		ADHERENT COUPLE	
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone		Mail	
Affixe		N° SIRET	
Parrainé par Nom :		N° Adhérent :	

Je demande mon adhésion au CFBA en qualité de Membre (rayer les mentions inutiles):

- MEMBRE ACTIF : 30 € pour une personne (Dom Tom, Etranger : 37 €)
 MEMBRES COUPLE : 42 € pour 2 personnes vivants à la même adresse. (un seul bulletin)
 Dom Tom, Etranger : 47 €
 MEMBRE BIENFAITEUR : à partir de 45 € pour une personne.

Liste des Aussies ou Kelpies présents chez vous (à remplir au dos si + de 2 chiens)

Nom complet :		N° LOF
Race :	Né le :	Sexe :
Tat/ Puce :	Robe :	
Père :	Mère :	
Nom complet :		N° LOF
Race :	Né le :	Sexe :
Tat/ Puce :	Robe :	
Père :	Mère :	

Loi Informatique & Libertés :

Je suis d'accord / je ne suis pas d'accord pour que mes coordonnées soient transmises à d'autres personnes (a)

Je suis d'accord / je ne suis pas d'accord pour que mes coordonnées soient gardées après mon départ (b)

Je suis informé que les renseignements seront enregistrés dans une Base de Données informatique dont les données me restent disponibles et corrigibles ou effaçables à tout moment, conformément à la loi N° 78-17 du 6 Janvier 1978.

- (a) le CFBA s'engage à ne pas transmettre son fichier à un organisme susceptible d'utiliser les données à des fins lucratives ou de démarchage publicitaire. Seuls les membres du Comité peuvent recevoir copie du fichier dans le cadre de leur fonction cynophile exclusivement.
 (b) Les renseignements gardés après le départ d'un adhérent serviront uniquement à établir des statistiques et ne seront pas transmis sans son autorisation.

Fait à : _____
 SIGNATURE :

Le ____ / ____ / ____
 SIGNATURE DES PARENTS POUR LES MINEURS :

**A renvoyer à Liliane KERVILLEC – 5 rue du Bois de la Roche– 29610 GARLAN
 accompagné du montant de l'adhésion (chèque à l'ordre du CFBA).**

Cadre réservé à la trésorerie

Date du CHQ :	N° CHQ :	Banque :
Montant :	Reçu le :	Date Encaissement :

Site Internet : <http://www.club-berger-australien.org>

Association loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée et déclarée
 en Préfecture de l'Isère le 7 mai 2008 sous le N° W812001320

Affiliée à la S.C.C. depuis le 17 janvier 2007.